



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 15/05/2020

### **COVID-19 : LES DÉPLACEMENTS TOURISTIQUES ET COMMERCIAUX VERS LA BELGIQUE RESTENT INTERDITS**

Depuis le 11 mai, les français sont autorisés à se déplacer, sans attestation, dans la limite des 100km autour de leur domicile. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire, et jusqu'au 15 juin, sans préjudice de prorogations ultérieures, le passage de la frontière avec la Belgique demeure interdit à la population à l'exception :

- des travailleurs frontaliers munis d'un contrat de travail et d'une attestation employeur ;
- des personnes effectuant des déplacements justifiés par l'exercice du droit de garde, de visite ou d'hébergement d'un enfant ou la poursuite de la scolarité, visite à un parent dans un EHPAD ou à un enfant dans une institution spécialisée disposant d'une attestation de déplacement international et de tout autre justificatif.

Considérant le risque sanitaire pour les populations de part et d'autre de la frontière, les voyages non essentiels vers la Belgique sont interdits et **notamment les déplacements touristiques et commerciaux**.

Des contrôles à la frontière sont organisés de manière quotidienne et toute personne qui enfreindrait cette interdiction est passible d'une amende dont le montant est fixé à 250 euros par infraction.

#### **Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord**

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)